

Producteur & Référent

Producteur : GAEC Des Co'pains
361, rue d'Haréville 88800 VALLEROY-le-SEC
Tél : 09 79 53 66 92. Mail : legaecdescopains@gmail.com
Certification bio depuis 2008

Référent AMAP : Frédérique FRINGS
4 impasse de la Regulée. 88600 Le Boulay
0329382197

Consomm'acteur

NOM :
Prénom :
Adresse :

Tél :
Mail :

● **PRODUITS** : Les pâtes sont produites avec les œufs (sauf conchigli, rusticci sans œuf), la semoule et la farine de la ferme. Les farines sont produites avec les céréales de la ferme et moulues sur meule de pierre à la ferme.

Merci de compléter le tableau ci-dessous correspondant à votre formule choisie :

Dates	F. S-C Blé <small>Blé moderne semi-complète</small>		F. Blanche Blé <small>Blé moderne blanche</small>		F. S-C Blé de Pays <small>Blé variétés Population semi-complète</small>		F. S-C Seigle <small>Seigle semi-complète</small>		F. S-C Sarrasin <small>Sarrasin semi-complète</small>		F. S-C P.E. <small>Petit-Épeautre semi-complète</small>		F. Blanche Blé		F. S-C Pois Chiche		Rigoletti	Fusilli	Coquili	Maccheroni	Tagliatelles	Lasagne	Conglichi	Rustici	Rig. Sarrasin	Lentillons roses	Lin Brun	Millet décortiqué	P-E Grains	Pois chiches	Tournesol non dec.	Nb. Produits		
	5kg	2kg	5kg	2kg	5kg	2kg	1kg	5kg	1kg	5kg	1kg	5kg	1kg	1kg	1kg	1kg	400g	400g	400g	400g	300g	400g	400g	400g	500g	500g	500g	500g	500g	500g	4kg			
	9,60	4,20	11,30	4,60	11,25	4,50	2,00	9,15	4,50	18,40	6,20	30,60	0,00	0,00	0,00	0,00	2,95	2,95	2,95	2,95	2,30	3,40	3,45	3,45	0,00	3,05	1,95	2,25	3,15	3,70	8,00			
7 Fév.																																		
4 avril																																		
30 mai																																		
4 juill.																																		
12 sept.																																		
14 nov.																																		
TOTAL par colonne																																		Total à régler

Ce contrat vaut engagement du producteur et du consommateur à la charte des AMAP et au règlement intérieur de « de l'AMAP des CARABES ».

Producteur

Nous soussignés, GAEC des Co'pains, déclarons avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirmons notre engagement envers les consomm'acteurs pour le respect des principes de productions et de distribution en AMAP.
Date et signature du producteur :

Nous soussignés, GAEC des Co'pains, déclarons avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirmons notre engagement envers les consomm'acteurs pour le respect des principes de productions et de distribution en AMAP.

Consomm'acteur

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles de « de l'Amap des Carabes ».
Date et signature du consomm'acteur :

● **REGLEMENT** : Le paiement s'effectue par chèque(s) au moment de l'engagement par le contrat, à l'ordre de : **GAEC des Co'pains**.

Les chèques seront encaissés en début de chaque mois.

Chèque N°					
Montant					
Encaissement en début de mois	Février	Avril	Juillet	Octobre	Décembre

Contrat à signer en 3 exemplaires accompagnés du ou des chèques de règlement, libellés à l'ordre de : **GAEC des Co'pains**.